

## Etablissements publics

- **Sont fermés :**
  - les restaurants, cafés, bars et buvettes,
  - les casinos et salons de jeux,
  - les établissements de loisirs et de divertissement (musées, centres de bien-être, y compris ceux des hôtels, galeries d'exposition, cinémas, salles de concerts et de spectacles, théâtres),
  - les fitness, saunas et établissements similaires, y compris dans les hôtels,

## Etablissements publics

- **Demeurent ouverts :**

- les commerces, moyennant plan de protection, masque obligatoire, mise à disposition de SHA, limitation des clients de manière à respecter les distances;
- les cantines professionnelles, des établissements de formation et du pré- et parascolaire; elles ne peuvent servir des personnes externes,
- les bibliothèques, moyennant les mêmes limites
- les hôtels, y compris les espaces restauration pour les repas de leurs clients uniquement.
- les salons au sens de la loi sur l'exercice de la prostitution

Point de presse du 3 novembre 2020